

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 20 octobre 2025

N° CP-2025-7-4-1

N° **applicatif** 13335

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction appui et pilotage 2

Service consulté

Direction de l'Action sociale de proximité

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX STRUCTURES RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE

Résumé : Il vous est soumis pour approbation, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'Action sociale de proximité, pour un montant total de 44 475€, en faveur de 3 structures.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations ou organismes œuvrant au service de la population alsacienne dans le domaine des solidarités, la Collectivité européenne d'Alsace accorde des subventions de fonctionnement aux structures qui interviennent en complémentarité des politiques publiques qu'elle met en œuvre. Les subventions sont octroyées au titre du fonctionnement général de la structure et d'autres au titre d'actions ou de projets spécifiques.

Les différentes demandes de subventions ont été instruites dans le respect des crédits budgétaires inscrits, sur la base des bilans d'activité des structures et au regard de la plus-value des projets pour les territoires, de la cohérence avec les politiques publiques portées par la Collectivité européenne d'Alsace et du partenariat développé avec les services de la collectivité.

Les demandes déposées concernent les thématiques de précarité alimentaire et de lutte contre les exclusions.

Après instruction, il vous est proposé d'attribuer 3 subventions en faveur de 3 structures, pour un montant total de 44 475€. A savoir :

- Une subvention d'un montant de 12 650€ en faveur des Restos du cœur du Haut-Rhin pour la prise en charge des familles accompagnées par les travailleurs sociaux de la CeA dans le cadre de l'aide alimentaire,
- Une subvention d'un montant de 20 000€ en faveur de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, acteur incontournable de l'aide alimentaire. Il s'agit d'une aide exceptionnelle qui vient en complément de la subvention octroyée en vague 1 (45 125€) pour aider au démarrage de la nouvelle antenne de Colmar,

- Une subvention d'un montant de 11 825€ en faveur de l'association Solinum pour la poursuite du déploiement et la pérennisation du Soliguide sur l'ensemble du territoire alsacien.

Les propositions sont récapitulées dans l'annexe financière jointe au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la Commission à la solidarité, à l'habitat et à la lutte contre la pauvreté lors de sa séance du 6 octobre 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder, au titre des politiques publiques des solidarités, des subventions pour un montant total de 44 475€ aux associations intervenant dans le champ de l'Action sociale de proximité, selon le détail joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention financière signée avec la Banque alimentaire du Haut-Rhin en date du 30 juillet 2025, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à signer ledit avenant ;
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention financière signée avec l'association Solinum en date du 4 septembre 2025, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à signer ledit document ;
- De préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive ou en cas d'avenant, dès signature de ce dernier par toutes les parties ;
- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget Primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P142	O001	P142E01	T02	(3893) 65-65748-420	32 650 €
P142	O001	P142E01	T02	(4476) 65-65748-420	11 825 €
TOTAL					44 475 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.